

ANNEXE 1 - NOTE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT DU PATIENT

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur d'une plaie et votre équipe soignante (médecin, infirmier) souhaite bénéficier de l'expertise de l'équipe de soins spécialisés « Plaietile ». Cet accompagnement se fait dans le cadre d'un service de suivi de plaies complexes à l'aide de dispositifs de télémédecine.

Lisez attentivement cette note et posez toutes les questions qui vous sembleront utiles. Vous pourrez alors prendre une décision libre et éclairée concernant le partage vos informations personnelles

Cette note d'information et de consentement concerne :

- la collecte de données de santé à caractère personnel concernant une prise en charge en télémédecine
- l'adhésion à un protocole de coopération concernant une possible prise en charge par un infirmier expert en plaies et cicatrisation
- l'utilisation de données de santé à caractère personnel pour l'évaluation du projet

Qu'est-ce-que la télémédecine ?

La télémédecine est une forme de **pratique médicale à distance** utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient.

La définition des actes de télémédecine ainsi que leurs conditions de mise en œuvre sont fixées par décret. (Article R.6316-1 du Code de la santé publique).

Ce service, utilisé par votre équipe soignante et l'ESS Plaietile (association loi 1901), est :

- Constitué d'une plateforme de télémédecine sécurisée et hébergée par un **hébergeur agréé par le Ministère en charge de la Santé**.
- Réservé aux **professionnels de santé impliqués uniquement dans votre prise en charge**, et rattachées à des structures et professionnels de santé conventionnés.
- Approuvé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, après avis de la HAS, comme l'exige l'article L4011-1 du Code de la Santé Publique, et met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire (médecins et infirmiers experts dont l'activité a fait l'objet d'un protocole de coopération entre professionnels de santé). Ce transfert d'acte de prise en charge en télémédecine du médecin à l'infirmier expert en plaies et cicatrisations a pour but de vous apporter la même qualité et la même sécurité de prise en charge que si la prise en charge en télémédecine était réalisée par le médecin.

- Réalisé par un médecin expert ou un infirmier expert formé à cette pratique par un médecin expert dans le cadre d'une démarche de coopération interprofessionnelle. Au cours de cette prise en charge en télémédecine, l'infirmier expert en plaies et cicatrisations aura la possibilité de prescrire des examens complémentaires d'aide au pronostic de cicatrisation ainsi que des traitements locaux, ou des supports de prévention dynamique.
- Réalisée en soutien de votre équipe soignante habituelle. Lors des téléconsultations, un de vos infirmier est systématiquement présent pour réaliser le soin.

A quoi sert-elle ?

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

L'usage de la télémédecine permet de disposer d'expertise pluridisciplinaire et d'avis spécialisés dans des délais optimisés permettant ainsi d'améliorer l'accès aux soins, la qualité de prise en charge, d'améliorer la qualité de vie ou encore de diminuer les évènements graves.

Qui pourra accéder à mes données ?

Vos données à caractère personnel sont uniquement destinées :

- A votre équipe de soins, i.e. aux professionnels de santé en charge de votre suivi de plaies ;
- Aux professionnels de l'ESS Plaietile participant à l'organisation de votre prise en charge ;
- A vous-même.

L'équipe de soins est composée de l'ensemble des **professionnels de santé** participant directement au profit d'un même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, [...] ou aux actions nécessaires à leur coordination [...] (L.1110-12 CSP). Votre équipe de soins est composée des professionnels de santé des différentes structures qui ont conventionné au service de partage qui vous prennent en charge dans le cadre de votre suivi de plaies uniquement.

Tous se doivent de respecter le **secret médical** dans le cadre de leur profession. Pour ce faire, il vous est demandé **de signer un consentement** à la prise en charge en télémédecine. Ce document sera à signer une seule fois pour votre prise en charge.

Que se passe-t-il si je refuse d'être pris en charge via la télémédecine ?

Vous ne signez pas la feuille de recueil de consentement et votre prise en charge sera réalisé uniquement en présentiel.

L'ESS Plaietile vous orientera alors en consultation présenteielle auprès d'un professionnel de santé spécialisée en plaies en cabinet ou en établissement de santé. Le choix du correspondant se fera en fonction du lieu géographique de votre lieu de vie, de la situation médicale et des délais de consultation. Lors d'une prise en charge présenteielle, votre équipe soignante ne participera pas aux consultations, contrairement à une prise en charge en télémédecine.

Comment mes données personnelles sont-elles traitées et protégées ?

Dans le cadre de ce service, des données à caractère personnel vous concernant, comprenant des données administratives, des données de santé y compris de sensibilité médicale sont collectées et traitées. Elles sont hébergées auprès d'un hébergeur agréé de données de santé.

Votre équipe soignante et l'ESS Plaietile (association loi 1901) sont responsables du traitement de données à caractère personnel vous concernant sur le fondement du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 intégrées dans la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Quels sont mes droits sur mes données personnelles ?

Au titre de l'hébergement de vos données chez un hébergeur agréé de données de santé, vous disposez d'un droit d'opposition. Le cas échéant, les professionnels de santé qui vous prennent en charge ne pourront cependant plus bénéficier du service de télémedecine.

De plus, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime sur vos données, ainsi que du droit de définir des directives concernant le sort de vos données après votre mort. Vous disposez en outre :

- Du droit de solliciter une limitation du traitement,
- D'un droit à l'oubli et à l'effacement numérique,
- D'un droit à la portabilité de vos données,
- Du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser, en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité, au service spécifique du Dr Emmanuel PLAT, Plaietile, à l'adresse postale :

Résidence Aldapa - 35 avenue Paul Pras – 2ème étage – 64100 BAYONNE

Ou électronique : contact@plaie-tile.org

À tout moment de votre prise en charge, vous pouvez demander au Dr..... (nom du médecin requérant) ou à l'ESS Plaietile des informations complémentaires sur ce service

RECUEIL DU CONSENTEMENT

Prise en charge d'un patient portant des plaies via le service de télémedecine

Je soussigné(e)..... en ma qualité de :

- Patient
- Titulaire de l'autorité parentale pour le patient mineur.....
- Tuteur pour le patient majeur sous tutelle
- Personne de confiance du patient

Reconnais avoir été informé des bénéfices, risques et conditions de mise en œuvre de ma prise en charge via la télémedecine par les professionnels de santé impliqués dans ma prise en charge autour de ma plaie.

J'accepte la collecte de données de santé à caractère personnel me (le) concernant pour une prise en charge via la télémédecine.

- Je reconnais la qualité de membre de l'équipe de soins à tous les professionnels de santé intervenant dans ma (sa) prise en charge, impliquant la possibilité d'accès à mes (ses) données de santé partagées.
- Je reconnais avoir pris connaissance du fait que mes (ses) données à caractère personnel seront hébergées chez un hébergeur de données de santé agréé par le Ministère en charge de la Santé.

J'accepte d'intégrer le protocole de coopération : « Évaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation par un IDE expert en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine ».

- Vous êtes informé que la prise en charge qui vous est proposée pourra être réalisée par un infirmier expert en plaies et cicatrisation, formé à cette pratique par un médecin expert dans le cadre d'une démarche de coopération interprofessionnelle. Au cours de cette prise en charge en télémédecine, l'infirmier expert en plaies et cicatrisations aura la possibilité de prescrire des examens complémentaires d'aide au pronostic de cicatrisation ainsi que des traitements locaux, ou des supports de prévention dynamique.

J'accepte que les données recueillies puissent être utilisées de façon anonyme à des fins d'études statistiques ou médicales.

Je refuse la collecte de données de santé à caractère personnel me (le) concernant et à une prise en charge via la télémédecine.

- Je comprends qu'il est de mon ressort d'organiser ma (sa) prise en charge et de communiquer mes (ses) données de santé aux professionnels de santé de mon choix via les éléments (compte rendu, traitement,...) qui me sont communiqués.

Je refuse d'intégrer le protocole de coopération : « Évaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation par un infirmier expert en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine ».

- Vous êtes informé que si vous refusez le protocole de coopération, vous ne pourrez pas être suivi par un infirmier expert délégué de l'ESS Plaietile.

Fait à : Le :

Signature :